



Préparation au Concours d'Officier de Police - concours externe (PCOP ext) 0000

La Préparation au concours d'officier de police - concours externe (PCOP ext) de l'IPAG de Paris est une formation assurée en présentiel qui prépare au concours externe d'officier de police.

Organisation de la préparation :

La formation suit un calendrier propre à l'IPAG de Paris, de septembre à juin, en vue de faciliter la présentation du concours dès l'année universitaire N.

Les enseignements et les entraînements portent principalement sur les épreuves écrites d'admissibilité au premier semestre et sur les épreuves orales d'admission au second. En revanche, l'IPAG de Paris ne propose pas de préparation aux épreuves sportives obligatoires, chaque candidat pouvant néanmoins s'inscrire aux cours dédiés qu'organise le service des sports de l'Université Paris-Panthéon-Assas.

Les cours ont lieu en semaine, ainsi que le samedi matin. À compter de la rentrée de septembre 2024, des fascicules seront mis à la disposition des étudiants en droit constitutionnel, institutions administratives, droit administratif, finances publiques et droit de la fonction publique.

Les entraînements aux épreuves écrites du concours préparé se déroulent en général le lundi matin ou peuvent être effectués à distance le week-end précédent.

Les oraux d'admission sont préparés avant et après les résultats d'admissibilité du concours passé. Tous les candidats admissibles sont, sur demande, préparés au moins deux fois à chacune des épreuves d'admission, dans les conditions du concours présenté.

Étudier à l'IPAG :

Le candidat inscrit à l'IPAG de Paris est un étudiant à part entière de l'Université Paris Panthéon-Assas, avec tous les droits qui s'y attachent : sécurité sociale, bibliothèque, restauration, sports, avantages fiscaux ou sociaux divers, etc.

Pour les étudiants soumis à une obligation d'assiduité, celle-ci est contrôlée par la signature de la feuille de présence à tous les entraînements écrits et oraux de la préparation. La présence aux écrits suppose la remise d'une copie. La présence aux oraux suppose la préparation d'un exposé.

Le bâtiment dans lequel est dispensée cette formation n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite.

Responsable : Éric GEORGIN, directeur des études

ipag@assas-universite.fr

Tél : 01.44.41.47.28 et 01.44.41.47.25

Préparation au Concours d'Officier de Police - concours externe (PCOP ext)

[Université Paris-Panthéon-Assas](#)

[Préparation aux concours et aux examens professionnels](#)

[Institut de Préparation à l'Administration Générale de Paris \(IPAG de Paris\)](#)

La Préparation au concours d'officier de police - concours externe (PCOP) est à accès restreint. Cette préparation est ouverte à tout candidat titulaire d'une licence (L3) ou d'un diplôme équivalent de niveau Bac + 3.

Sous la condition précitée de diplôme, la préparation générale est accessible à tout candidat qui remplira les conditions de recrutement, lors de l'année N, au concours externe d'officier de police.

La sélection est opérée sur dossier de candidature par une commission dont la composition est fixée par la Directrice de



l'Institut. L'IPAG de Paris ne vérifie pas que les conditions de recevabilité pour l'inscription au concours sont remplies par les candidats.

Pour l'année universitaire 2025-2026 :

L'IPAG de Paris organise une journée portes ouvertes le 15 mai 2025, au cours de laquelle aura lieu une réunion d'information sur chacune de nos préparations.

> [En savoir plus](#)

Les candidatures pour intégrer l'une de nos préparations à la rentrée 2025 sont ouvertes du vendredi 23 mai au vendredi 4 juillet inclus.

La pré-rentrée aura lieu le vendredi 12 septembre 2025.

Les cours débuteront le lundi 15 septembre 2025.

Pour tout savoir sur la procédure de candidature et le montant des droits d'inscription, rendez-vous notre page dédiée : [procédure de candidature](#)

Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif et peuvent faire l'objet de modifications.

Cours :

- > Culture générale (12h)
- > Évolution politique, économique et sociale depuis le 20e siècle (42h)
- > Introduction au droit pénal (12h)
- > Droit pénal (20h)
- > Institutions administratives (10h)
- > Sources du droit administratif et hiérarchie des normes (5h)
- > L'action de l'administration (10h)
- > Les actes administratifs (10h)
- > Contentieux administratif et droit de la responsabilité administrative (10h)
- > Droit des libertés fondamentales (10h)
- > Droit de la fonction publique (10h)
- > Mises en situation professionnelle (20h)
- > Se préparer aux oraux d'admission des concours (24h)
- > Anglais (24h)

Modules :

- > Les épreuves du concours d'officier de police (7h)
- > Actualité police (10h)
- > Méthode des épreuves d'admissibilité en droit pénal (concours d'officier de police) et correction des entraînements (6h)
- > Méthode de l'épreuve de cas pratique (concours externe d'officier de police) et correction des entraînements (3h)
- > Méthode de l'épreuve de spécialité en droit administratif et libertés publiques (concours externe d'officier de police) et correction des entraînements (6h)

Entraînements :

- > 3 entraînements à l'épreuve de composition sur l'évolution politique, économique et sociale depuis le 20e siècle (concours externe d'officier de police)
- > 3 entraînements à l'épreuve de composition en droit pénal (concours externe d'officier de police)
- > 3 entraînements à l'épreuve de cas pratique (concours externe d'officier de police)
- > 3 entraînements à l'épreuve de spécialité en droit administratif et libertés publiques (concours externe d'officier de police)



Tous les candidats admissibles peuvent bénéficier, sur demande, d'une préparation aux épreuves orales dans des conditions proches de celles du concours.

Conférences :

- > Conférences de culture administrative générale (environ 50h)
- > Conférences d'orientation et d'insertion professionnelle (environ 50h)

<https://candidatures.u-paris2.fr/>

Candidature

Lien vers la plateforme de candidature de l'université